CS

CLISSON SÈVRE & MAINE L'AGGLO

COURRIER ARRIVÉ LE
20 MARS 2024

Service Urbanisme et Habitat

Dossier suivi par :
Antoine CALINE
Responsable du service
Antoine.CALINE@clissonsevremaine.fr
02 28 00 88 88

Réf.

SCOT du Pays du Vignoble Nantais
Allée du Chantre
44 190 CLISSON

Objet : Avis de 'Clisson Sèvre et Maine Agglo'

Monsieur le Président,

Suite à l'arrêt du SCOT par le comité syndical du 18 novembre dernier, 'Clisson Sèvre et Maine Agglo' a reçu le projet de SCOT du Pays du Vignoble Nantais. Après analyse du dossier, vous trouverez ci-dessous les remarques de la collectivité en tant que personnes publiques associées :

- Page 7 du DOO : prévoir la possibilité de créer dans les PLU des STECAL à vocation économique pour de nouveaux parcs d'activités qui seront encadrés conformément au règlement au plan de zonage du document d'urbanisme,
- Le projet de SCOT ne prévoit pas d'enveloppe foncière dédiée à la construction d'équipements communautaires et supra-communaux. Il conviendra de préciser la façon dont les surfaces consommées pour ces équipements seront comptabilisées lors de la mise en œuvre et le suivi du futur SCOT,
- De même, il apparaît également nécessaire de préciser de quelle façon la consommation foncière du tracé de la déviation d'Aigrefeuille-sur-Maine permettant de relier l'échangeur de l'autoroute A83, équipement dont le rayonnement dépasse les limites du territoire, sera comptabilisée.

Vous remerciant et restant à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

À Clisson
Le 18/03/2025
Jean-Guy CORNU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO